Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260623-D_2026_112-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 16 juin 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Richard PALARIC, Hélène JOLLIT, Yves THIEC, Catherine KERBELLEC, Joël DUPUY, Christelle BRIZOUAL, Alain GUEGUEN, Yannick JOSSO, Marie-Christine BARATHON, Carole FACEMAZ, Guillaume PERRON, Delphine LE FLOCH, Anthony GUEGAN, Vinciane TRONSON, Guillaume LE GAL, Lauriane MOLLER, Nicolas PRESSE, Aurélie GAUTIER, Claire RAMASSAMY, Alexandre SIMON.
Absents ayant donné pouvoir : Gaëlle DESPRÉS pouvoir à Joël DUPUY, Antony VALMALLE pouvoir à Hélène JOLLIT, Caroline COCOUAL pouvoir à Alain GUEGUEN, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Richard PALARIC.
Absents : Philippe COMBES, Tatiana LEROY, Yann MAILLET, Sébastien SEGUIN.

Carole FACEMAZ a été désignée secrétaire de séance.

Avenant n°1 au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Énergies pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection

Rapporteur : Yves THIEC, 3ème Adjoint

La Commune a sollicité Morbihan Énergies pour une mission de maîtrise d'ouvrage de travaux d'installation complémentaire de caméras de vidéoprotection.
Cette mission d'assistance (étude de faisabilité, conception et exécution) vise à compléter le système de vidéoprotection avec l'ajout de caméras, en centre bourg et au complexe sportif, ainsi qu'à requalifier le premier système de vidéoprotection (complexe sportif et Pré Carré) installé en 2018.
La Commune souhaite unifier l'ensemble de son parc sur un système centralisé.

À ce titre et conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 27 janvier 2026, la Commune a signé avec Morbihan Énergies un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, dont l'objet est :
- de désigner le Syndicat pour assurer des missions de maîtrise d'ouvrage de l'opération au nom et pour le compte de Commune,
- de définir les conditions et modalités encadrant ce mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- de déterminer les droits et obligations des parties.

Au terme de l'étude de faisabilité, il est proposé d'établir un avenant à ce contrat afin d'intégrer le remplacement des caméras du complexe sportif et du Pré Carré, non compris dans le contrat initial. Ce renouvellement des équipements permettra d'unifier l'ensemble du parc et de centraliser sur un système informatique unique.
Le nouveau montant du contrat se porte à 80 000 euros HT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260623-D_2026_112-DE

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Une convention financière spécifique sera ensuite à établir avant le démarrage des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2422-5 à L.2422-10 ;
Vu le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage présenté par Morbihan Énergies, pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection ;

Entendu l'exposé de Yves THIEC, 3ème Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver l'avenant n°1 au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-après annexé pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

